
Du renouvellement des élites urbaines au Maroc Élites urbaines, territoire et système politique local

Aziz Iraki*

Le débat sur l'élite locale garde en lame de fond « la réalité du pouvoir local » et les sources de sa « légitimité » : solidarité ethnique, historique des groupes lignagers, importance des considérations locales (« les familles dont les noms s'imposent »), prestige du savoir moderne symbolisé dans le diplôme, mais également solidarités liées au voisinage, actions collectives pour l'obtention des équipements de base, partage de valeurs identitaires... La production de l'élite locale toucherait à la notabilité comme construction sociale, produit d'un jeu de représentations, elle suppose la construction d'une légitimité. Olivier Feneyrol parle de « l'homme d'un lieu auquel il est identifié », de production d'espaces de gestion et de représentation politique ayant un degré d'autonomie de fonctionnement et un fondement identitaire suffisant pour que se développe une vie politique territorialisée » (Feneyrol, 1996). Il s'agit du « local » en tant que « territoire, en tant que société locale dans sa relation au pouvoir central à travers des relais » (*ibidem*).

En insistant sur cette spécificité du local on percevrait davantage les mécanismes de fonctionnement du centre tout en dévoilant une action différenciée sur les différentes portions du territoire national.

Partant de là, interroger la diversité et la pluralité des élites locales demande de combiner deux plans d'observation. Le premier, descriptif, répond à la question de la diversité des territoires et des élites qui en sont produites. Le second, inscrit davantage dans une approche sociopolitique, analyse les élites à partir de l'équilibre qu'elles entretiennent entre leurs ressources propres et les ressources externes qu'elles mobilisent. Un intérêt particulier est porté, ici, à l'élite de proximité, fortement ancrée dans les quartiers non réglementaires des différentes villes marocaines. Une élite souvent non voulue par le centre qui nous questionne sur le pouvoir local : nouvelle élite ou nouveau regard plus porté sur le politique par le bas (Bayard 1992) ? De façon plus générale, l'analyse de cette élite permet de se focaliser sur le champ politique central dans sa gestion « du renouvellement des élites

* Enseignant-chercheur à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat.

locales ». L'étude des élites locales dans le monde Arabe et au Maroc en particulier ont privilégié les stratégies de cooptation du pouvoir central¹. Cela s'explique certainement par la nature du régime qui tend à contrôler et à susciter des réseaux politiques ne dépendant que du centre, l'État jouant un rôle prédominant dans les investissements et dans le circuit de répartition des revenus. Jusqu'où ce système s'est-il ouvert au changement ? Comment se comporte-t-il face à l'émergence de nouvelles élites ? Permet-il un renouvellement des élites locales ?

Diversité des territoires, diversité des élites urbaines

La ville, en tant que territoire, recouvre des cas très diversifiés, sinon tranchés, entre celles bénéficiant d'un enracinement fonctionnel et social produisant « un milieu englobant (métasystème) avec toutes les représentations qui s'y rattachent » « l'appropriation de la ville par le groupe communautaire suggérant parfois un véritable ethnicisme urbain... entretenant la mémoire historique collective fondatrice » (Escallier, 1995) et ces villes nouvelles créées *ex nihilo*, subissant des mouvements incessants de population.

Il est certes difficile sinon hasardeux de traiter des compétences, de la représentation et des valeurs que doit porter l'élite locale pour s'attacher les faveurs du groupe auquel elle appartient mais force est de constater que la grande majorité des études de sciences politiques dans ce domaine a uniformisé une situation rencontrée dans des villes traditionnelles.

Les facteurs d'appartenance au groupe des élites locales utilisés par diverses analyses politiques s'arrêtent souvent à l'éducation, à la participation sociale et politique (lutte pour l'indépendance) ou au groupe socioprofessionnel. Ces facteurs relèvent d'une vision et d'une légitimité locale qui prend ses sources dans une accumulation du savoir et du prestige procurant un certain pouvoir (donner une visibilité, des règles de conduite) capable d'être « monnayé » vis-à-vis du pouvoir central (c'est le cas des *Oulama-s* et des notables traditionnels en général (Leca et Schemeil, 1983). De même que la possession d'un savoir technique peut aider à l'accomplissement de certains rôles sociaux d'intermédiaire. La participation sociale et politique, notamment dans la lutte pour l'indépendance peut constituer aussi une valeur ancrée dans la population locale. Ces deux facteurs relèvent en fait de sociétés locales traditionnelles des années 1960 ayant des traditions urbaines [vieilles familles de *Oulama-s* dans des structures locales du « savoir » (*mofti, cadi*, historien), ancrage dans le mouvement de résistance de certains familles...].

Or, le cas des villes traditionnelles de taille moyenne (30 000 à 50 000 habitants) montrent toutes une caractéristique claire : la montée depuis les années 80 d'une nouvelle génération de jeunes enseignants et cadres de l'administration qui remettent en question le pouvoir des élites traditionnelles et prennent en charge la gestion de la ville (Sefrou, Taroudant,

1. En particulier les travaux de R. Leveau ((1976)1985), de J. Waterbury (1975), de J. Leca et Y. Schemeil (1983) ou encore de A. Saaf (1999).

Ouazzane, Chefchaouen). Ils ne sont pas forcément originaires de la ville, bien qu'ils y ont souvent fait leurs études primaires et secondaires. Au passé de ces villes aux fonctions religieuses prononcées (telles que Ouazzane ou Chefchaouen) dominées par l'activité artisanale, se substituent de plus en plus les fonctions administratives et commerciales. Promotion administrative, afflux de fonctionnaires et accélération de l'exode rural ont marqué les années 1980, changeant par là-même la physionomie de ces villes. À l'ancienne médina viennent se greffer des nouveaux espaces périphériques où résident des migrants ruraux.

Petits fonctionnaires sans enracinement local ni patrimoine foncier à valoriser, ces nouvelles élites, porteuses d'un discours populiste en faveur des plus démunis ont souvent choisi l'activité politique dans le principal parti de l'opposition (l'Union socialiste des forces populaires) pour se forger une place dans la ville. Dans tous les cas de figure, de nouvelles alliances sont tissées avec les élites traditionnelles. La quête de légitimité et la création de réseaux de clientèles entraînent des comportements souvent ambivalents. Ce nouvel acteur de la gestion urbaine dans les villes traditionnelles constitue désormais un élément de substitution à l'élite traditionnelle. L'appartenance à un même parti politique ne semble pas définir un cadre de référence et des moyens d'action clairs. Le comportement de cette nouvelle élite reste encore marqué par des conflits et alliances localisés, des logiques de clientélisme, ou la défense d'intérêts individuels.

C'est aussi dans ce type de ville que se distinguent de nouveaux acteurs dans les « affaires de la cité ». C'est ici que de jeunes entrepreneurs associés à des enseignants se regroupent et orientent leur action dans des associations en dehors des partis politiques, des syndicats ou des institutions élues de la ville (Conseils communaux, Chambres de Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Artisanat, etc.). Leur action « citoyenne » dénote une nouvelle approche de la part des populations en ce qui concerne l'appropriation de leur espace (on l'observe dans les chantiers d'embellissement des façades, de repérage des habitations à risque...). Plus leur action trouve échos dans la population, plus les éléments les plus dynamiques sont approchés par les autorités locales pour d'éventuels financements, visant clairement leur récupération.

Nous retrouvons ces trois types d'élites « en acte », qui traduisent également une succession de générations de l'« intelligentsia » urbaine. L'enjeu central de la gestion urbaine reste bien celui du patrimoine que constitue la médina. Ces différentes élites possèdent toutes un capital culturel et un certain niveau d'instruction, mais leurs compétences et approches du patrimoine diffèrent. Ce sont les jeunes qui ont le mieux répondu au problème de la médina, en tant que patrimoine investi comme cadre de vie de ses populations et patrimoine économique. Leur place dans le système politique local constitue alors le véritable défi à la démocratie locale.

À l'opposé, dans les villes de création récente, créées durant la colonisation à partir d'un souk et d'un poste militaire dans des zones de colonisation agraire, ou au carrefour des grandes voies de circulation, les élites se présentent dans des territoires qui restent à construire.

Certes, l'élite rurale locale, celle qui bénéficiait d'un certain prestige, d'un patrimoine foncier dans le territoire tribal d'implantation de la nouvelle

ville, va avoir une prédisposition particulière à occuper un rôle dirigeant dans la nouvelle entité territoriale. Mais les sources de légitimité dans une communauté rurale ne sont plus les mêmes que celles d'une collectivité en construction formée de migrants venus d'horizons divers, même si ceux originaires de la zone rurale proche prédominent. Avec l'administration coloniale, ce sont surtout des intermédiaires, anciens notables ruraux, mais aussi des commerçants, soukiers, *mokbaznis*, petits cadres intermédiaires etc., capables de faire la liaison entre les nouvelles populations urbaines et les autorités coloniales qui ont émergé dans la vie urbaine. La lutte pour l'indépendance a aussi constitué une source de légitimité dans ces contextes, mais la plupart de ceux qui la portaient ont fini par rejoindre les grandes villes après 1956. En fait, contrairement aux villes traditionnelles, il n'y aurait qu'une faible continuité de l'élite due à l'absence de groupe de familles produisant des règles et des codes de conduite communs visant à la « distinction ». Certes, l'élite rurale traditionnelle formée des propriétaires fonciers ou des membres de la communauté « chargés » des terres collectives va jouer un rôle central à travers l'enjeu foncier en instrumentalisant en permanence les éléments de l'identitaire et du tribal. Mais, avec plus ou moins de réussite, car ces villes, même enracinées dans leur milieu rural immédiat, vont surtout élargir leur aire de recrutement démographique, faisant perdre par là même à cette élite une de ses sources de légitimité, l'appartenance à un même groupe ethnique.

L'urbanisation par vagues successives va surtout imprimer à ces villes une « fabrication » de nouvelles élites, en même temps que s'y développent des quartiers et territoires nouveaux. Ici, c'est autour des éléments de formation d'une nouvelle identité que se forge la mémoire collective. La territorialisation ferait appel à une appropriation du territoire à travers des pratiques et des valeurs communes au groupe résident. Elle se construirait sur la base d'une identité spatiale collective (Amphoux, 1995, 251). Malgré des apports permanents de populations, plusieurs lieux émergent où se forment des liens sociaux et une mémoire collective : l'école, les fêtes, la vie religieuse, la lutte pour l'équipement du quartier, etc. « Au lieu que les cadres (de la vie sociale) puissent avoir quelques référents dans un passé, ils sont totalement reconstruits, non point dans un système d'appartenance, mais dans un système de signification qui renvoie à l'invention d'une mémoire »². On ne se situe pas alors comme dans une société traditionnelle, où des cadres sociaux de la mémoire qui se réfèrent aux cérémonies, au sens de Maurice Halbwachs (1975), servent de point commun entre les individus. Au contraire, « le changement (devient) lui-même thème de la mémoire collective. On se repère dans le temps à travers les différentes phases du quartier » (Amphoux, 1995, 254). Rien n'est plus vrai dans ces villes ayant connu une totale métamorphose (restructuration de quartiers, équipement différé sur dix à vingt ans, etc.) théâtre de mobilisations pour l'amélioration des conditions de logement. La mémoire collective se construirait sur la base de ces différentes étapes qui représentent une lutte et un vécu communs.

2. La mémoire collective serait quelque chose en perpétuel remaniement : « la mémoire du groupe se reforme sur les opérations de changement, et prend comme thème les opérations de changement. Elle est en quelque sorte rythmée par les opérations de changement qui, dans leurs différentes phases, servent de point de repère », (Amphoux, 1995).

À revenir à ce qui ferait la spécificité de l'élite locale dans ces villes, les éléments de la légitimité locale évolueraient avec le système de valeur du groupe. En effet, ici, la légitimité passe par la proximité et le voisinage, la « lutte » pour l'obtention des équipements de base et le partage de nouvelles valeurs identitaires. Sans doute, les valeurs du leader islamique deviennent de plus en plus porteuses comme nous avons pu le constater lors des élections législatives de 1997, mais leur expression dans les organes institutionnels locaux reste insignifiante³. Nous retrouvons davantage des personnages dont le comportement se rapproche de celui du « *Mobsine* » (bienfaiteur aidant les pauvres sans contrepartie, assurant matériellement la construction et/ou l'entretien de la mosquée du quartier...).

De même, dans ces villes de création récente, le sport et surtout le sport populaire (l'équipe de football locale) fait partie de la création d'une identité collective. Plus que nulle part ailleurs, ce besoin d'identité en construction se fait l'essence même de ce type de société locale. Le « vivre ensemble » passe par des repères communs où le sport occupe une large place (Moroy, 2000). Il reste un lieu essentiel de construction et/ou de renforcement d'une légitimité locale de l'élite.

Le profil d'une partie des élus communaux de certaines de ces villes (Berrechid, Souk Sebt Oulad Nemma, Souk Larbaa, Tiflet, M'irt.) révèle des permanences :

D'abord, être originaire du milieu rural environnant ne constitue pas un atout dans le choix des représentants de la population, confirmant ainsi les capacités du nouveau milieu à « créer du territoire » en dehors de son espace rural d'implantation.

Ensuite et *a contrario*, la participation du candidat et de sa famille à la vie et à la construction du quartier devient un élément primordial pour son élection. La proximité joue un rôle essentiel dans ce type de milieu où on n'enregistre pas de candidats « parachuté » élu. Malgré l'inexistence d'un noyau dur d'anciens produisant des codes propres à une catégorie de famille tel que décrit par Norbert Elias (1997) nous retrouvons là quelques familles ayant acquis une certaine notoriété à travers des fonctions permettant des relations clientélistes (petits fonctionnaires, intermédiaires, commerçants). Ceci reste toutefois mineur et ne conditionne nullement l'élection du

3. Les victoires du Parti de la justice et du développement à ce scrutin n'ont concerné que les grandes villes (Casablanca (4 élus), Fès (1), Oujda (1), Agadir (1), Tétouan (1), Tanger (1)). Pour ces neuf élus, la différence de voix avec le candidat classé deuxième oscille entre 30,12 % et 47,47 % des voix exprimées. Les irrégularités ayant entaché de scrutin, il ne donne pas une image exacte du poids global du PJD dans le pays. Au sein du mouvement associatif dans différentes villes moyennes (Tiflet, Chefchaouen, Souk Larbaa, Kalaat Sraghna), nous n'avons pu recenser que quelques associations ayant pour activité les « chants religieux et l'explication du Coran ». En 1984, M. Tozy souligne « nouvelle temporalité (qui) ne se caractérise pas seulement par l'avènement de l'État-Nation, la socialisation de la monarchie, l'institutionnalisation de la Fonction religieuse et l'étatisation des moyens de reproduction des clercs, mais aussi et surtout, par une revendication de la religion en tant que totalité structurante par tous les acteurs du champ politique (*Amir El-Mouminine*, partis politiques, *Oulama-s*) et avec la même intensité que ceux qui animent le contre champ politico religieux, c'est-à-dire en partie les islamistes » in *Champ et contre champ politico-religieux au Maroc*, Thèse de Doctorat d'État en Science Politique, Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille, 1984, p. 190.

candidat. Il participe tout au plus à augmenter ses chances lorsqu'il bénéficie déjà d'autres atouts personnels. C'est ainsi que nous retrouvons parmi les élus des profils aussi variés que ceux du bienfaiteur, du footballeur-instituteur, du fils du commerçant de grains, du diplômé-chômeur. Les éléments de la légitimité locale ont évolué avec le groupe que ces élus sont censés représenter et son système de valeurs. Ils s'articulent aux nouvelles compétences qu'exige la lutte pour l'amélioration des conditions de vie de ces populations. Cependant, dans tous les cas rencontrés, la réélection passe par la valorisation des capacités à répondre aux différentes demandes sociales. Ici, la prégnance du territoire se mesure dans sa propre construction. L'enjeu essentiel de cette collectivité se retrouve dans les éléments qui participent à l'invention d'une mémoire collective. Le savoir, l'appartenance à une famille ancienne ou le capital culturel ne seront considérés comme atout que s'ils sont mis à contribution pour aider à « construire le quartier ». Ceci étant, ils n'ont pas l'importance que le groupe y accorde dans des villes traditionnelles (où ils ont constitué pendant longtemps la principale ressource interne de pouvoir).

Enfin, si les élites doivent manipuler la mémoire collective, reconstruisant le passé en fonction de leurs besoins propres dans leur processus de légitimation (ce qui exige d'eux un savoir, des compétences, un discours et une représentation du patrimoine), il s'agit aussi de participer à l'invention de cette mémoire. Comment « créer un centre-ville » à partir d'un village-rue ? Comment mettre des *douars* périphériques « aux normes urbaines » ? Quelle nouvelle appellation donner à la ville qui a hérité du nom de l'ancien souk qui lui a « donné naissance » pendant la colonisation ? Comment affirmer son existence au niveau régional voire national (importance de l'équipe de football, de certains athlètes ou artistes ayant atteint une certaine notoriété au niveau national... éléments qui participent à la construction de cette identité). Les compétences de ces élites s'adaptent à la nature de ces nouveaux enjeux.

Nouveau contexte, nouvelles élites urbaines ou nouveau regard sur le système politique local ?

Les élites locales auraient une fonction d'intermédiation entre un territoire local et une communauté locale territorialisée et un centre, inscrit dans le territoire de l'État-nation. Comme le note Jean-Philippe Bras, « leur pouvoir serait assis sur des ressources de pouvoirs internes à la collectivité, s'inscrivant dans le territoire (comme nous l'avons vu précédemment). Mais celles-ci sont généralement surdéterminées par des ressources de pouvoirs externes, en provenance du centre ou d'autres périphéries, ou d'autres centres. Intervient toujours un mécanisme de reconnaissance du notable par le centre, qui peut aller jusqu'à la participation à sa désignation. La très grande variété des ressources de pouvoirs (internes-externes) des notables et de leurs combinaisons, détermine une pluralité de profils des notables locaux qu'il faut mettre en regard avec les espaces de négociation entre pouvoir central et entités locales » (Bras, 1998) En laissant de côté la notion de notable (connotée notamment par la collaboration avec les autorités coloniales ou son rapport au rural), retenons la pluralité des profils des élites qui articule des extrêmes : certaines bénéficient essentiellement des ressources externes, peu légitimes au niveau local, et d'autres sont fortement enracinées dans leur collectivité,

porteuses de demandes sociales, mais non reconnues au centre (et ne recevant alors aucune ressource du centre à redistribuer). En procédant de la sorte, l'analyse des élites locales gagne en objectivité.

Or, l'étude du système politique marocain est longtemps restée imprégnée par la grille du patrimonialisme – le pouvoir politique étant centré sur l'autorité personnelle d'un leader suprême, son entourage étant formé sur la base de critères quasi-familiaux, un type de domination fortement personnalisée, orienté vers la protection, le maintien de l'élite installée au pouvoir (A. Saaf, 1999). Le néo-patrimonialisme revêtirait la forme d'un pouvoir politique se développant sous le mode du patronage politique, à travers des liens asymétriques et sur la base de l'échange de protection et de services sensibles pour les partenaires. Les liens de patronage tendraient à s'organiser dans le cadre de réseaux (J. Waterbury, 1975). Cette stabilité théorique interroge à plus d'un titre. Même si l'on peut remarquer à la suite de Abdellah Saaf (1999) que Rémy Leveau (1985) ou John Waterbury (1975) percevaient les prémisses d'une transformation du modèle par le biais de l'urbanisation croissante du pays ou du rôle de la scolarisation dans la mobilité sociale, la référence au néo-patrimonialisme prédomine encore dans certaines analyses. Revisitant les fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes et s'appuyant sur le cas marocain, Abdellah Hammoudi écrit encore à la fin des années 1990 : « Ces trente années furent une période cruciale que la maison royale mit à profit pour pénétrer en profondeur tous les secteurs de la production. L'arbitrage autoritariste repose sur le monopole des ressources stratégiques, en vue d'une redistribution de nature politique, et du maintien en respect des bourgeoisies par la précarité qu'induit le système des faveurs... » (Hammoudi, 2001) Cette analyse pose surtout problème lorsqu'elle se porte sur le notable : « Le notable a envahi presque toutes les sphères de la vie, et c'est en cela que son portrait s'avère capital [...] Le syndrome du notable informe le chemin du succès dans la fonction publique, dans les cercles ministériels, dans les partis politiques (majorité et opposition), dans les milieux universitaires et intellectuels, dans les syndicats et le monde des affaires. [...]. À tous l'apprenti notable doit manifester de la soumission et se mettre « à leur service », s'il espère se hisser un jour à l'une des positions d'où il se ferait lui-même servir [...] Réussiront donc ceux qui prouvent leur capacité à représenter ces valeurs d'une part, et d'autre part à capter les biens et services que monopolise et distribue une administration qui en fait fonctionne comme un réseau de notabilités » (*Ibidem*). Cette vision du notable et des élites en général reste axée sur les capacités de soumission au centre et par extension accorde un poids démesuré aux ressources externes.

Or, des tendances contradictoires favorisent actuellement l'éclatement de ce modèle. En quarante ans, le Maroc est passé d'un pays faiblement peuplé à majorité rurale à un pays de près de 30 millions d'habitants dont plus de la moitié vivent dans les villes. L'urbanisation est devenue un véritable défi pour l'État qui a modernisé son appareil administratif et resserré son maillage territorial. Ceci s'est traduit par une professionnalisation des tâches de contrôle et une multiplication des niveaux de l'administration territoriale. Dans ce processus, s'autonomisent les agents déconcentrés dans le sens d'une dé-patrimonialisation. De même, ce contrôle a exigé une augmentation du rythme de production des élites. Mohamed Ibrahim observe dans la période

1970-1990 un déclin des notables ruraux traditionnels au profit de générations plus jeunes (natifs des années 40), qu'il qualifie de « technocrates », moins affiliés aux partis traditionnels du mouvement national, et plus ouverts sur la culture occidentale par leur formation dans le supérieur (Ibrahimi, 1992).

Cette nouvelle donne correspond certainement aux interstices ouverts par la décentralisation de 1976. Mais, plus que cela, les capacités redistributives de l'État diminuent (poids de la dette extérieure, déficit de la balance commerciale) alors qu'il abandonne son monopole sur plusieurs secteurs de services publics par leur libéralisation ou leur privatisation (transport urbain, services de distribution de l'eau et de l'assainissement, l'électricité, filière céréalière, exportation des produits agricoles, etc.). La fin de l'État-providence s'accompagne d'une véritable crise urbaine marquée par la hausse des taux de chômage (et notamment celui des diplômés chômeurs), l'érosion du pouvoir d'achat des couches moyennes, et la défaillance des modes de régulation urbaine (insécurité, absence d'infrastructures de base dans les quartiers les plus peuplés, difficultés de transport, etc.).

C'est dans ce contexte que nous avons pu voir se développer, depuis une vingtaine d'années, l'habitat non réglementaire dit habitat clandestin⁴ – dans toutes les villes du Maroc. Il devient une caractéristique majeure du type d'urbanisation que connaît le pays (certaines prévisions récentes estiment – avec un maintien du rythme de croissance des populations urbaines – le parc de l'habitat informel urbain à 4/5 du parc global dans 20 ans) (M. Souafi, 1996). Dans le processus de négociation ouvert autour de la régularisation de ces quartiers (reconnaissance au droit à la construction et à l'équipement), la légitimité des acteurs, et notamment celle des élites locales et leur rôle d'intermédiaire, se sont avérés essentiels. Les chercheurs y ont souvent privilégié la vision d'une relation asymétrique entre des notables, grands propriétaires fonciers (devenant des pourvoyeurs de terrains) et des assujettis (titulaires des bas revenus) citadins appauvris ayant bénéficié d'une « action bienfaitrice » : des rapports d'assujettissement qui ont renforcé l'enracinement des notables dans le milieu et leur pouvoir mobilisateur. Même si est reconnue l'interpénétration des intérêts des uns et des autres⁵, l'analyse est plus encline à rendre compte des rapports de domination. Or, n'y a-t-il pas eu depuis une dizaine d'années, une modification du contexte social global ? Ne sommes-nous pas passés à « un contexte pluri-instanciel qui, contrairement au contexte passé, ne place pas l'obligé dans un système fermé d'obligations réciproques ou de dépendance à un seul pouvoir » (Bouchanine, 2000) ? Les acteurs de la gestion urbaine se sont multipliés : à côté du *pacba*, du gouverneur et de l'élu interviennent l'ONG, les entreprises privées gérant l'eau, l'électricité, les sociétés de transports, etc. L'approche prônée par les

4. Une enquête du ministère de l'Habitat sur les quartiers clandestins effectuée en 1993 a recensé une population estimée à deux millions d'habitants, soit 15 % de la population urbaine occupant 10.409 hectares (recensement de 1994). Mais ces estimations négligent la prolifération de ce type d'habitat en dehors des périmètres urbains.

5. A. Abouhani, « chaque action du notable sécurise les petits acquéreurs et chaque revendication de ces derniers élargit le champ des opérations du notable » in A. Abouhani (1999, 171).

organismes internationaux favorise « la participation des populations » alors que le système politique global devient moins frileux essayant de contrôler ces nouvelles organisations des populations. À observer les périodes préélectorales dans les quartiers populaires de certaines villes moyennes marocaines, j'ai été frappé par la sollicitude qui entoure certaines personnes du quartier de la part, aussi bien des « délégués locaux » des principaux partis du mouvement national que de ceux des partis dits « d'administration ». Tous deux leur proposent une accréditation de leur parti respectif.

En fait, ont pu se dégager des possibilités de construction de nouvelles territorialités autour d'îlots de quartier (mosquée, point d'eau) ou de quartiers (organisation autour des grands équipements du quartier) qui se sont traduites par l'émergence de nouveaux représentants de la population (*taleb*, instituteurs, joueur de football, *mobcine*...). Ces nouveaux acteurs reflèteraient avant tout, une appropriation collective de l'espace. Ces quartiers, regroupant des populations dans des conditions de logement difficiles n'ont-elles pas une autonomie d'action ? Ne produisent-elles pas de voies et des moyens singuliers de la politique en milieu populaire ?

Si toute action collective est le théâtre de l'émergence d'individualités, de leaders issus des quartiers non réglementaires, jusqu'où et comment s'articulent-ils au territoire municipal et à ses élus ? Cette question relève celle de la représentativité des élites locales et de la démocratie locale. La « permissivité » actuelle, n'a-t-elle pas favorisé des « circuits informels » de production de l'élite, permettant l'émergence d'une élite, voire d'une « contre-élite », non suscitée par le pouvoir, mais qu'il s'efforce d'intégrer ?

Jeune entrepreneur, président d'association, ancien *taleb*, leader d'un groupe de pression représentant un quartier en dehors de toute forme institutionnelle d'organisation, enseignant-ancien joueur de l'équipe de football locale, sont autant de profils qui représentent une nouvelle forme d'expression des populations des quartiers périphériques des villes. Leur articulation à l'élite traditionnelle et/ou leur cooptation par le pouvoir est toujours possible, mais ils représentent des données inédites sur le marché politique local. Actuellement, la multiplication des candidats sans appartenance politique aux élections locales au Maroc, la forte implication des jeunes, le développement du mouvement associatif, montrent une situation qui serait plutôt « le début d'un long processus d'apprentissage démocratique » (Tozy, 1997).

En effet, les années 1990 restent marquées par une certaine ouverture du système politique (libération des prisonniers politiques, adhésion du Maroc aux déclarations universelles des Droits de l'homme dans le préambule de la Constitution de 1996, création du Conseil consultatif des droits de l'homme 1990, création des tribunaux administratifs 1993, création du ministère des Droits de l'homme 1993, création du Conseil constitutionnel 1994, création du Conseil consultatif pour le suivi du dialogue social 1994) qui s'est encore affirmée sous le règne de Mohamed VI (promotion d'une « nouvelle conception de l'autorité », installation de « technocrates » aux plus hautes instances du ministère de l'Intérieur, institutionnalisation du « médiateur » (sorte d'ombudsman), etc.). Au-delà des événements politiques du gouvernement d'alternance et de la succession, nous retiendrons avec Mohamed Tozy un renversement au cours de cette période : « la crédibilisation de la carrière politique, le militantisme aussi bien politique que civique étaient considérés

négativement. Ce jugement a tendance à être inversé, ce qui a dopé le travail dans le champ économique et social » (Tozy, 2001).

Le marasme économique qui accompagne cette période d'ouverture semble favoriser une plus forte implication politique de certaines couches sociales jusque là écartées de la vie politique locale. Les classes moyennes qui voient une dégradation de leurs conditions de vie se mobilisent de plus en plus à partir de leur quartier. Les diplômés-chômeurs utilisent leurs compétences pour porter cette demande sociale. La raréfaction du travail plonge de plus en plus d'individus menacés d'exclusion à prendre de la distance par rapport à la centralité du travail dans la définition de soi et son utilité sociale et à intégrer une identité passant par des pratiques religieuses où ils trouvent de nouveaux repères, un nouveau mode de socialisation. Ensemble d'éléments qu'ils retrouvent dans les associations islamistes locales.

Le lieu d'expression de ces nouveaux acteurs passe immanquablement par le territoire où ils bénéficient de plus d'ancrage. C'est dans les associations de quartiers qu'ils s'expriment le plus (associations sportives, associations culturelles, associations de résidents), mais ils participent tout aussi facilement aux élections locales.

Revenant à notre définition des élites locales combinant la mobilisation de ressources externes et internes, on ne peut qu'être interpellé par ce mouvement porté par ces nouvelles élites urbaines : est ce bien un nouveau mouvement ou ne serait-ce que notre « angle d'observation » qui a changé ? Trop axé auparavant sur les ressources externes et la cooptation, n'émergeraient alors que des « notables » dans le sens donné par A. Hammoudi. Revenu à une vision par le bas accordant suffisamment l'attention aux ressources internes, propres aux collectivités, on éclaire la présence d'une élite non voulue par le centre. En fait, l'angle d'observation et le mouvement d'ensemble se conjuguent. À supposer que cette élite de proximité ait toujours existée, ce n'est que lorsqu'elle s'est imposée avec force sur l'ensemble du territoire que l'angle d'observation du chercheur a dû changer. C'est avec ces précautions qu'il convient ici d'appréhender ce que certains qualifient de « retour du local ».

De la place d'une élite de proximité dans le système politique local

Si on repère bien ici un mouvement d'ensemble qui touche la plupart des villes marocaines, force est de constater des situations très tranchées entre des générations de ville différentes, l'ancienneté des quartiers concernés, leur structuration sociale et culturelle.

Toutefois, dans l'ensemble des villes de création récente – bidonvilles ou *doutar* des années 1950, restructurés dans les années 1980 – s'observe un très fort renouvellement de la population et une importante différenciation sociale (E.M Iraki, 1999). Mais, malgré les chamboulements spatiaux qui ont accompagné leur restructuration, le tissu social s'est reconstitué autour de règles sociales qui ont été l'objet d'actions collectives. D'abord portées sur la revendication d'un équipement structurant majeur (la mosquée), ces actions sont le fruit d'entreprises de mobilisation par noyau dur de leaders. Cette situation ressemble en tous points de vue à celle décrite dans la cité

Bencherghi à Constantine par A. Hefiane (1990) : le quartier non réglementaire de la périphérie d'une grande ville des années 1970, s'est organisé en entité spatiale et incarnée par un comité de quartier réunissant les leaders locaux. Mais, nous pouvons aussi déceler une très forte mobilisation par des organisations islamistes dans le quartier plus récent de Zouagha-bas, à la périphérie de Fès, construit dans les années 1990 et caractérisé par l'habitat précaire (Bouaïachi-Nadri, 2000).

Jusqu'où l'ancienneté des quartiers considérés joue-t-elle dans la production de ces élites ? Si la « construction sociale » du quartier se forme indifféremment de la taille des villes, permet-elle partout l'apparition de ces élites de proximité ? Cet ensemble de questions nous interroge sur les liens étroits entre les formes de sociabilités et de solidarité (la construction des territoires) et le fonctionnement du politique. Au-delà de l'émergence de cette élite de proximité, la question majeure devient bien : quelle est la place réservée à cette élite dans le système politique local ? Reste-t-elle la même partout ? Ces élites de proximité ne sont-elles pas plus intégrées dans des petites villes où les réseaux d'interconnaissance et le contrôle social admettent difficilement le « parachutage » politique ?

La réponse à cette double question ramène encore une fois au territoire. Elle nécessiterait certainement un approfondissement auquel nous amènerons ici un début de réponse. L'ancrage des élites de proximité dans leur territoire en font des lieux, ou des passages, obligés dans les stratégies des élites urbaines en quête de légitimité pour occuper la présidence du conseil municipal. Courtisées par les élites les plus en vue, elles finissent souvent par succomber à ces demandes et à occuper une place de conseiller communal. Les différentes situations étudiées montrent alors un système d'obligations réciproques très fluctuant. Qu'il s'agisse du patron ou de son obligé, leurs relations sont instables. Si dans certains cas les élites de proximité monnaient leur soutien aux candidats à la présidence, elles se discréditent aussi lorsque, élues dans le conseil, elles ne bénéficient pas de suffisamment de ressources à redistribuer à leur clientèle (non accès aux recrutements, aux facilités administratives, aux décisions liées à l'équipement du quartier, etc.). Lorsqu'elles arrivent à se maintenir au conseil, elles changent alors de faction espérant davantage de ressources à redistribuer de la part du nouveau patron. Leur maintien, ou leur réélection résulte alors davantage du bénéfice d'atouts et de légitimité intrinsèques (reposant sur leur comportement, les valeurs qu'ils défendent, etc.) que de leur rôle de prestataire de services à partir d'un « poste » au sein du conseil.

Lorsqu'elle use de ces deux registres de légitimité, l'élite de proximité ne se maintient que rarement au sein du conseil municipal. Dans les rares cas où cela se présente, nous remarquons un système de clientèle qui « fonctionne ». Les quartiers sont « justement » représentés au sein du conseil à travers un quota de conseillers communaux équivalent à leur poids démographique dans la ville. Ce poids permet des alliances et une gestion communale qui répond à une partie de la demande sociale (c'est par ce système que dans certaines villes moyennes, le bidonville regroupant la majeure partie de la population de la ville a pu bénéficier des infrastructures de base engloutissant la plus grande part des recettes et emprunts liés à l'équipement de la municipalité). Cependant, les découpages communaux successifs au Maroc

se font toujours sur la base sécuritaire permettant rarement cette « justice spatiale » (J. Levy, 1994). Le poids des quartiers périphériques s'est amenuisé au profit des quartiers d'habitat réglementaire. Si la demande sociale doit se porter sur l'institution communale, force est de constater le décalage qui existe entre les quartiers d'où émane cette demande et les circonscriptions électorales factices au sein desquelles sont élus les candidats censés représenter ces populations au sein de cette institution. Cette situation entraîne davantage des actions collectives menées à partir du quartier, et animés par ces élites de proximité. Leur rôle dans le système politique local ne se mesure pas alors uniquement à leur intégration dans le conseil communal, il touche aussi à leur capacité de mobilisation lors des périodes électorales. Tous les cas observés dans des villes intermédiaires marocaines ont pu montrer l'efficacité de ce potentiel lorsque « le maire », se comportant en véritable potentat soutenu par l'autorité locale, marginalise ces quartiers dans sa gestion. La « ligne rouge » étant dépassée, le pouvoir central et ses agents locaux laissent alors aux élections locales une certaine transparence, le vote-sanction fonctionne, le maire sortant est battu à tous les coups (situation enregistrée à Tiflet en 1992, Souk Larbaa 1982, Chefchaouen 1992, Taroudant 1992, etc.)

Les cas relatés ici concernent surtout des villes où l'interconnaissance joue un rôle primordial dans le contrôle social et par extension, sur le fonctionnement du politique. Si la gouvernance s'impose comme une nécessaire mobilisation de la société, comme une recherche d'articulation entre le haut et le bas, alors, le rôle de ces élites de proximité devrait être valorisé, permettant davantage la correspondance entre là où se porte la demande sociale (le quartier et ses élites) et le lieu de où elle peut trouver un début de réponse (la municipalité). C'est tout le pouvoir local qu'il s'agit d'interroger ici à travers son articulation aux entités socio-spatiales.

Toutefois, malgré toutes les imperfections du système politique local dans les villes intermédiaires, l'interconnaissance et le contrôle social, conjugués à l'existence d'un seul centre de pouvoir local symbolisé par la maison communale impriment ce système et agissent comme éléments-clés.

Parallèlement, dans la grande ville, si là encore des territoires se construisent et font émerger des élites de proximité, leurs tâches et leurs capacités d'agir deviennent plus difficiles à s'exprimer à travers leur implication dans les instances représentatives. Le pouvoir éclate. Outre des circonscriptions électorales respectant peu les unités socio-spatiales existantes (notamment le quartier), plusieurs centres de décisions émergent accentuant la césure entre la population et les institutions qui sont censées la représenter ou agir pour améliorer ses conditions de vie. Certes, cette situation permet de jouer sur une multiplicité de lieux de recours, mais elle implique aussi la prégnance d'un système de pouvoir diffus où les responsabilités sont diluées. Le clientélisme en cascade ne fonctionne alors plus, la faiblesse du contrôle social permet alors à l'administration d'agir à sa guise en manipulant les élections, enfonçant davantage le système dans l'opacité. Ce dernier est alors rejeté en bloc. Seul le vote-sanction reste possible dans un système qui éloigne de plus en plus le citoyen du lieu de prise de décision. Le vote-sanction concernerait alors tous les participants « au jeu » et non les seuls élus. Le discrédit touche l'ensemble de la classe politique locale. Les réseaux islamistes trouvent ici un terrain où ils arrivent à se présenter comme seule force politique « vierge »,

n'ayant pas participé au jeu. Les élections locales de 1997 les ont placés en tête dans plusieurs grandes villes. Celles de 2003 ont été l'objet d'arrangements avec le pouvoir central qui peuvent entamer leur représentativité.

Plus que toute chose, les nouveaux découpages ayant accompagné « l'unité de la ville » et ses institutions touchent à deux préoccupations majeures du géographe : la recherche des échelles pertinentes de la gestion urbaine et la réponse aux procédures accompagnant tout nouveau découpage territorial (J. Levy, 1999). Une exigence qui s'affirme de plus en plus dans une situation où les forces politiques en présence ont agi, chacune à sa manière, dans le sens de l'affirmation d'acteurs qui s'opposent alors que ces derniers interviennent tous dans un champ d'interdépendance. Une « gestion » qui finit par produire une situation d'équilibre instable. Tout nouveau projet pour la ville ne pourra plus être imposé par le centre, il aura à être négocié avec les techniciens, les autorités locales, le secteur privé, mais aussi la population et ses représentants. Une tâche qui ne peut pas faire l'économie d'appuis sur les territoires pertinents.

À vouloir scruter le comportement du pouvoir central dans le renouvellement des élites locales, la situation des villes intermédiaires lors des élections locales de septembre 2003 et le nouveau mode de scrutin adopté nous transportent dans de nouvelles logiques qui laissent déjà transparaître un éloignement de l'apprentissage démocratique amorcé en 1997. En effet, en inscrivant la ville dans une circonscription électorale unique, l'électeur est censé choisir l'élite capable de gérer l'ensemble de la ville et non, les intérêts particuliers de son propre lieu de vie quotidien que constitue le quartier. Par cette entremise et celle du scrutin de liste, le territoire du quotidien, celui que vivent les populations des quartiers non réglementaires est ignoré comme lieu d'où émerge la demande. Ceux qui se placent comme des médiateurs naturels de ce quotidien sont écartés au profit des seuls candidats ayant l'accréditation d'un parti politique (qui se monnaie) et la capacité de mobiliser un réseau de relation couvrant toute la ville⁶.

Les élites de proximité ne se retrouvent toujours que sur les fins de liste, c'est-à-dire avec aucune chance d'être élu. Ils ne sont cooptés que pour monnayer des voix dans leur quartier au profit des candidats têtes de liste. Ce mode de scrutin élimine l'essence même de tout processus de légitimation basé sur des rapports et un comportement entre l'élu et « sa population » sur un territoire. La logique des partis politiques qui a présidé à l'adoption de ce mode de scrutin relève clairement de la mise en avant dans chaque localité d'une notabilité locale présentée en tête de liste et assurée de son élection. L'ouverture aux candidats sans appartenance politique a été durcie (le nombre de signatures préalables nécessaires à la constitution de liste est important) pour laisser le champ libre à ces seules notabilités. On est sûr désormais que « le gâteau » sera bien partagé entre ces seuls notables, sans l'interférence de nouvelles figures dans le champ politique local. L'émission ainsi créée⁷ ne gêne aucunement les alliances et compétitions locales

6. A Tiflet, 15 des 25 membres du conseil résident dans des villas du quartier résidentiel de la ville, alors qu'aucun d'entre eux n'habite les douars restructurés où vivent plus de 80 % de la population.

7. A Tiflet, 21 listes de partis politiques ont été présentées pour 25 sièges et 13 partis politiques sont représentés actuellement dans le conseil municipal.

autour des intérêts privés. Les factions sont toujours présentes au-delà des considérations idéologiques propres au parti.

En écartant l'élite de proximité du conseil, toute la question reste posée au niveau de ses autres lieux d'expression et de ses capacités à porter la demande à travers les voies formelles. Si on a pu mesurer sa vitalité et ses compétences à faire remonter la demande sociale, force est de constater aussi les risques de désintérêt, de recours à l'argent pour l'achat des voix, de personnalisation des démarches que provoque cette déconnexion par rapport au territoire.

Ainsi, le nouveau mode de scrutin et les découpages administratifs qui l'ont accompagné laissent transparaître des élites partisans fortement protégées par le pouvoir central. Si par là même, ce dernier écarte les jeunes diplômés-chômeurs, *ould ed-derb* (fils du quartier) et autres militants associatifs, il faut souligner l'effort « d'intégration » des éléments les plus dynamiques d'entre eux lorsqu'ils montrent de véritables capacités de mobilisation. Le pouvoir central semble alors revenir à une stratégie ancienne : laissant se former une « dissidence » dans un premier temps, il la récupère dans un second temps tout en remettant son appui aux élites partisans. Un double mouvement qui risque fort de décrédibiliser davantage encore l'ensemble du dispositif politique local.

Références bibliographiques

- ABOUHANI Abdelghani, 1999, « chaque action du notable sécurise les petits acquéreurs et chaque revendication de ces derniers élargit le champ des opérations du notable » in A. ABOUHANI, *Pouvoirs, villes et notabilités locales*, Rabat, Urbama.
- AMPHOUX Philippe 1995, « Mémoire Collective et Urbanisation » in J.L. GOURDON, E. PERRIN et A. TARRIUS (dir.), *Villes, espace et valeurs*, Paris, L'Harmattan, Plan Urbain.
- BAYARD Jean François, 1992, *La Politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- BRAS Jean Philippe 1998, « Rapport de synthèse » de l'atelier *les notabilités et leur rôle dans l'articulation des entités locales et des espaces englobants*, (A. HÉNIA dir.), Tunis, IRMC.
- 1991, « À la recherche des élites locales » in SEDJARI A. (dir.), *État, Espace et pouvoir local*, Rabat, éditions Guessous.
- DE CERTAUX Michel, 1990, *Les arts de faire. 1- L'invention au quotidien*, Paris, Gallimard.
- EL-BOUAAICHI-NADRI Amina, « Les acteurs de la gestion urbaine dans les périphéries de Fes : enjeux autour de la vie associative » in A. ABOUHANI (dir.), *Enjeux et acteurs de la gestion urbaine*, Dakar, Codesria, 2000.
- ELIAS Norbert, 1997, *Logiques de l'exclusion*, Fayard.
- ESCALLIER Robert, 1995, « Les villes intermédiaires en Méditerranée, essai de synthèse » in CMMC, *Villes intermédiaires en Méditerranée*, Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, Université de Nice.
- FENEYROL Olivier, 1996, « Notabilités urbaines et pouvoir local dans la Tunisie indépendante » intervention dans le cadre de l'atelier *Les Notabilités locales au Maghreb Atelier de recherche*, XI^e Rencontre de l'AFEMAM, Aix-en-Provence.

- HAFIANE Abderrahim, 1999, « l'intermédiation sociale dans le cas des quartiers d'habitat illégal à Guelma et Constantine (Algérie) » in P. SIGNOLES, G. EL KADI et R. SIDI BOUMEDINE (dir.), *L'urbain dans le monde arabe*, éditions du CNRS.
- HALBWACHS Maurice, 1975, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Mouton, (1952, 1^{re} édition).
- HAMMOUDI Abdallah, 2001, *Maîtres et disciples*, Rabat, Toubkal/ Maisonneuve et Larose.
- IBRAHIMI Mohamed, 1992, « Grandeur et décadence des élites rurales » in N. EL AOUI (dir.), *La société civile au Maroc*, édition Smer - Les signes du présent.
- IRAKI EL MOULA Aziz, 1999, *Petites villes et villes moyennes : État, migrants et élites locales*, Thèse de doctorat d'État en Géographie, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.
- LECA Jean et SCHEMEL Yves, 1983, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Journal of Political Science review*, 4 (4), p. 455-495.
- LEVEAU Rémy (1985), *Le Fellah défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976.
- LÉVY Jacques, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- 1999, *Le tournant géographique, penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.
- MOROY Franck, 2000, « Sport et politique », *Politix*, vol. 13, n° 50.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 2000, « Compétences collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine » in A. ABOUHANI (dir.), *Enjeux et acteurs de la gestion urbaine*, Dakar, Codesria.
- SAAF Abdallah, 1999, *Maroc, espérance d'État moderne*, Casablanca, Afrique-Orient.
- TOZY Mohamed, 1984, *Champ et contre champ politico-religieux au Maroc*, Thèse de Doctorat d'État en Science Politique, Université de Droit, d'Économie et des Sciences d'Aix-Marseille.
- 1997, « Entretien à propos des élections », *Temps Présent*, n° 2, 1997.
- 2001, « Transitions politiques au Maghreb : état des lieux », *Prologues*, n° 22/23, été-automne.
- WATERBURY John, 1975, *Le commandeur des croyants*, Paris, PUF.